



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2026-154

PUBLIÉ LE 10 AVRIL 2026

Sommaire

Secrétariat général pour les affaires régionales Hauts-de-France /

R32-2026-04-10-00004 - Arrêté préfectoral désignant monsieur Jean-Marie CAILLAUD, préfet de l'Oise, pour assurer la suppléance régionale (2 pages)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral désignant monsieur Jean-Marie CAILLAUD, préfet de l'Oise, pour assurer la suppléance régionale

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment son article 39 ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du **6 novembre 2024** portant nomination de monsieur Jean-Marie CAILLAUD en qualité de préfet de l'Oise ;

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 24 juin 2011 relative aux règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

Considérant l'absence de monsieur Bertrand GAUME du **vendredi 10 avril 2026 à 17h30 au samedi 11 avril 2026 à 20h00**.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La suppléance régionale sera assurée par **monsieur Jean-Marie CAILLAUD**, préfet de l'Oise du **vendredi 10 avril 2026 à 17h30 au samedi 11 avril 2026 à 20h00**.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **10 AVR. 2026**

Bertrand GAUME

